

Mairie de Lachelle
2, Grande rue
60190 LACHELLE
Tél : 03.44.42.41.17
Mail : mairie@lachelle.fr

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT POUR LES VEHICULES AUTRES
QUE CEUX DE LA PRODUCTION À L'OCCASION DU TOURNAGE DES SÉQUENCES D'UN FILM
INTITULÉ « SULAK » IMPASSE DES POMMIERS**
N°60337-2023-59

Le Maire de la commune de LACHELLE

Vu le code général des Collectivités Territoriales ; L2211-1, L2212-1, L2213-1, L3221-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411 8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu les arrêtés ministériels du 24 novembre 1967 du 24 juillet 1974, 7 juin 1977, 15 et 16 février 1988, 5 et 6 novembre 1992 relatifs à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que les textes et arrêtés qui les ont modifiés ; relatifs à l'approbation de modification de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (dernier arrêté intègre : 31 juillet 2002 – JO du 21 Septembre 2002) ;

Vu la demande formulée de Monsieur Edouard DECKER, Régisseur Adjoint, en date du 22 Août 2023 qui sollicite l'autorisation de tournage d'un film dénommée « Sulak », Impasse des Pommiers à Lachelle et ainsi que l'autorisation de stationner les véhicules nécessaires au tournage et l'interdiction de stationner pour les autres véhicules que ceux de la production ;

Considérant que pour le tournage de ce film, il a lieu de consentir l'occupation du domaine public ;

Considérant également que dans le but de garantir la sécurité des usagers et du personnel de tournage, il y a lieu de réglementer ponctuellement la circulation et d'interdire le stationnement dans la zone concernée par le tournage ;

ARRETE

Article 1 : Autorisation de tournage et d'occupation du domaine public

L'équipe du tournage du film « Sulak » est autorisée à tourner les séquences du film susmentionné, **le mercredi 6 septembre de 9h à 19h**, Impasse des Pommiers située sur le territoire de Lachelle.

Article 2 : Stationnement des véhicules et des matériels

La production du film « Sulak » est autorisée à stationner pendant la durée du tournage sur les dépendances de la voirie Impasse des Pommiers. Le stationnement sera interdit à tout véhicule autre que ceux de la production.

Article 3 : Identification des véhicules

Afin d'identifier plus facilement les véhicules autorisés à stationner sur les lieux de tournage, ces derniers seront visiblement badgés du logo de la production.

Article 4 : Circulation

La circulation des autres véhicules que ceux de la production, pendant le tournage, est interdite de 9h à 19h le mercredi 6 septembre 2023 - Impasse des Pommiers.

La signalisation d'interdiction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. Signalisation routière ; Livre 1 – Huitième partie (Signalisation Temporaire).

Article 5 : Responsabilité et engagement du permissionnaire

Le permissionnaire assume seul, tant envers la Collectivité Territoriale de Lachelle qu'envers les tiers et usagers, la responsabilité pour tous dommages, accidents, dégâts ou autres préjudices quels qu'ils soient (matériels, corporels...) résultant directement ou indirectement de l'occupation du domaine public.

L'équipe du tournage du film « Sulak », s'engage à respecter les dispositions réglementaires en vigueur, prendre toutes mesures tendant à assurer la sécurité des usagers à proximité des lieux de tournage. La responsabilité des accidents pouvant leur être imputée.


L'équipe du tournage du film « Sulak », s'engage à remettre les lieux en leur état originel à la fin de l'occupation du domaine public.

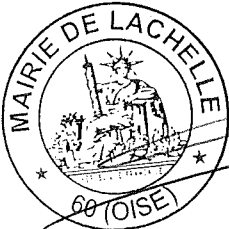
Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à la Mairie de Lachelle.

Article 8 : Le Maire, la Gendarmerie d'ESTREES SAINT DENIS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 29 août 2023

Le Maire,

Xavier LOUVET



Mairie Lachelle

De: Edouard Decker <edouard.decker75@gmail.com>
Envoyé: mardi 22 août 2023 19:56
À: Mairie Lachelle
Cc: JEAN LOUIS BERGAMINI; niko.jarry@gmail.com
Objet: SULAK FILM - demande d'autorisation de tournage - MAIRIE DE LACHELLE
Pièces jointes: SULAK synopsis.pdf; Sulak Films- Attestation RC - FRT000417.pdf; Courrier Mairie Lachelle.pdf

Bonjour Monsieur le Maire,

Suite à mon passage en mairie et à la discussion que j'ai eu avec Madame Petit, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre demande d'autorisation de tournage concernant le prochain film de Mélanie Laurent intitulé "Sulak" et qui se déroule à Paris et en région parisienne ainsi que dans les Alpes Maritimes depuis ce mardi 22 août et jusqu'au vendredi 13 octobre prochain. Nous souhaiterions pouvoir tourner deux ou trois heures sur votre commune pour filmer des passages de voitures en équipe réduite.

En copie de ce mail, Jean Louis Bergamini et Nicolas Jarry, respectivement régisseur général et régisseur adjoint et qui seront sans doute amenés à reprendre la main pour le tournage en lui même. Pourriez vous nous faire part d'une éventuelle redevance qui serait à envisager ?

Dans l'attente de votre retour que nous espérons positif, nous vous remercions pour l'accueil que vous voudrez bien réserver à notre projet et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement.

En PJ :
Courrier
Synopsis
Attestation d'assurance

Edouard Decker
Régisseur Adjoint
M: +33 6 64 08 84 78
E: edouard.decker75@gmail.com

SULAK FILM

Film : « Sulak » de Mélanie Laurent

28 rue Marbeuf

75008 Paris

MAIRIE DE LACHELLE

2 Grande Rue

60190 LACHELLE

Tél : 03 44 42 41 17

Paris, le 22 Août 2023

À l'attention de Monsieur le Maire

Film : « Sulak »

Réalisation : Mélanie Laurent

Bonjour Monsieur le Maire,

Pour donner suite à mon passage en mairie ce lundi, je vous confirme notre souhait de venir tourner dans l'Impasse des Pommiers certains plans du long-métrage intitulé « **Sulak** ».

Ce film de fiction réalisé par Madame Mélanie Laurent, est inspiré d'une histoire vraie : celle de Bruno Sulak qui a marqué l'histoire du banditisme dans les années 80, par ses braquages non violents et qui suite à son évvasion de prison, est devenu l'ennemi public numéro 1.

Les principaux interprètes du film sont, Messieurs, **Lucas BRAVO**, **Yvan ATTAL** et Madame **Léa-Luce BUSATO**.

Les prises de vues se dérouleront sur deux ou trois heures lors de la journée du mercredi 6 juillet prochain. Néanmoins, pour des raisons de météo, nous souhaiterions avoir la possibilité de décaler cette journée à une date à définir avec vous et vos services. Nous aurons une visibilité sur la météo une semaine avant.

L'équipe technique sera très légère et se composera d'une douzaine de techniciens et nous disposerons de peu de véhicules de manière à limiter notre emprise.

Dans ce cadre, nous sollicitons de votre haute bienveillance l'autorisation d'effectuer des prises de vues selon les modalités édictées ci-dessous.

Edouard Decker

Régisseur Adjoint

06 64 08 84 78

edouard.decker75@gmail.com

DATE DE TOURNAGE : Mercredi 6 Septembre 2023

Décor :	Passages voiture village
Lieu de tournage :	Impasse des Pommiers
Action :	La voiture de Sulak passe dans la rue d'un petit village
Horaires de tournage :	10h00 – 19h00 (créneau de 2h sur cette journée)
Matériel technique :	Caméra sur pied Drone (le droniste s'occupera des autorisations)
Interventions circulation :	Coupure intermittente de l'Impasse le temps des prises
Véhicules techniques :	1 x 22m3 matériel + 2 vans de transport équipe Stationnement Rue de l'Eglise
Demandes spécifiques :	Possibilité d'interdire le stationnement des voitures dans l'impasse et Rue de l'Eglise de part et d'autres de l'impasse

SULAK

Un film de Mélanie Laurent

Synopsis

Inspiré de faits réels, le film nous entraîne dans le sillage tumultueux de Bruno Sulak, véritable Arsène Lupin du XXème siècle.

Flamboyant braqueur, ami fidèle, icône de la liberté, Bruno Sulak a marqué l'histoire du banditisme par ses braquages non violents de multiples bijouteries.

Tout en étant activement recherché par George Moréas, un commissaire de police non conformiste aussi coriace que perspicace, Sulak est parvenu à s'échapper de prison à plusieurs reprises afin de retrouver Thalie, son amante et complice, devenant ainsi l'ennemi public numéro 1 des années 80.

Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** Succursale en France située 1 cours Michelet, 92076 Paris La Défense certifions par la présente que la société :

Sulak Film
28 rue Marbeuf
75008 Paris

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRT000417-23 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers et notamment dans le cadre du tournage du film suivant :

Titre de la production « Sulak »
assurée :

Type de production : Long métrage

Période de garantie : Du 22 juin 2023 au 30 juin 2024

Date de tournage : Du 21 août 2023 au 18 octobre 2023

Lieu de tournage : France : Paris, Ile de France, Nice

Italie : Vintimille, Brodighera, San Remo

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION

Montants de garanties par sinistre et pour la période d'assurance

Responsabilité Civile exploitation : Tous dommages
confondus :

10.000.000 €

Dont :

- Conséquence de la Faute Inexcusable de l'employeur
dont, au titre des frais et honoraires d'avocat :


1.000.000 EUR dont :
130 EUR hors taxes de l'heure, sans
pouvoir dépasser 15 000 EUR par
Sinistre.

Cette attestation est valable du 22 juin 2023 au 30 juin 2024

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager Allianz Global Corporate & Specialty SE – succursale en France au-delà des clauses, conditions et limites de la police d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 29 juin 2023

Pour Allianz Global Corporate & Specialty SE:

	
Signé par:	LE GALL Kevin
E-mail:	Kevin.LeGall@allianz.com
Heure de signature:	29-06-2023 09:37:50
Adresse IP:	89.159.6.220